APRÈS ART. 11 N° 2295

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N º 2295

présenté par M. Belhaddad

à l'amendement n° 898 (Rect) de M
me Tamarelle-Verhaeghe

APRÈS L'ARTICLE 11

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.